



COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (CDCPP)

CDCPP-Bu(2014)3 rév.

Strasbourg, 19 juin 2014

**5^e réunion du Bureau
Paris, 24-25 juin 2014**

**Bureau du Conseil de l'Europe
55 Avenue Kléber, 75016 Paris**

PATRIMOINE CULTUREL

DOCUMENT POUR INFORMATION ET DECISION

Point 3.1.ii du projet d'Ordre du jour

- Le Bureau est invité à prendre note des derniers développements ;
- Sous le point 4 (page 4), le Bureau est invité à discuter les propositions du Secrétariat et à décider de la procédure de constitution d'un groupe de travail pour évaluer les enseignements tirés des projets pilotes.

PROGRAMME D'ACTIVITES EN 2014

Patrimoine culturel

Mandat du CDCPP (résultats attendus - extrait)

1. Les États membres sont assistés dans l'élaboration de politiques démocratiques dans les domaines de la culture, du patrimoine et du paysage par le biais de l'examen des politiques thématiques ainsi que les systèmes d'information suivants : le Compendium, HEREIN, ELCIS et CultureWatchEurope.
2. Elaboration de deux projets de recommandations favorisant la mise en œuvre des conventions relatives au patrimoine culturel et au paysage, pour adoption par le Comité des Ministres.
3. Recensement des meilleures pratiques en matière d'amélioration des lieux de vie, de l'inclusion sociale et de la qualité de vie, conformément à la Convention de Faro et à la Convention européenne du paysage, afin de les diffuser largement au sein des Etats membres.
 - Mise en œuvre du Plan d'action pour la Convention de Faro
 - Mise en œuvre du Programme de travail pour la Convention Européenne du Paysage
4. Examen des enseignements tirés des projets pilotes sur le patrimoine culturel et naturel réalisés sur le terrain en Europe du Sud-Est, dans le Caucase, dans la région de la mer Noire et dans une sélection d'Etats membres de l'Union européenne, et élaboration de lignes directrices.

Le Bureau est invité à prendre note des derniers développements :

1. **Les États membres sont assistés dans l'élaboration de politiques démocratiques dans les domaines de la culture, du patrimoine et du paysage par le biais de l'examen des politiques thématiques ainsi que les systèmes d'information suivants : le Compendium, HEREIN, ELCIS et CultureWatchEurope**

HEREIN

Actions menées:

- Analyse de l'état d'avancement de la publication des rapports nationaux ;
 - Assistance ciblée pour aider les Coordonnateurs à publier les rapports nationaux ;
 - Le Groupe de travail sur la communication va organiser la prochaine réunion plénière des Coordonnateurs (prévue en octobre 2014).
2. **Elaboration de deux projets de recommandations favorisant la mise en œuvre des conventions relatives au patrimoine culturel et au paysage, pour adoption par le Comité des Ministres**

Actions menées:

- En coopération avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias), rédaction en cours du rapport sur les processus d'après-crise (le rôle du patrimoine dans les situations de post-catastrophe et d'après-conflit) ;

3. Recensement des meilleures pratiques en matière d'amélioration des lieux de vie, de l'inclusion sociale et de la qualité de vie, conformément à la Convention de Faro et à la Convention européenne du paysage, afin de les diffuser largement au sein des Etats membres

- **Mise en œuvre du Plan d'action pour la Convention de Faro**

Actions menées:

- Elaboration (en cours) de 5 applications libres de Faro, basées sur les résultats du Forum de Marseille ;
- Elaboration du mandat pour les Appréciations de Faro et première mission à Pilsen (République tchèque, Capitale européenne 2015) ;

Actions prévues :

- Balade de Faro (conférence), Région wallonne (Belgique) - date et lieu à confirmer - sur la participation des citoyens dans la gestion des grands sites historiques.

4. Examen des enseignements tirés des projets pilotes sur le patrimoine culturel et naturel réalisés sur le terrain en Europe du Sud-Est, dans le Caucase, dans la région de la mer Noire et dans une sélection d'Etats membres de l'Union européenne, et élaboration de lignes directrices

Actions menées:

- Deuxième mission d'experts à Lorca (Espagne) ; recommandations pour la mise en œuvre de trois actions pilotes qui contribueront au processus de réhabilitation ;
- Elaboration du programme de coopération avec la République de Moldova basé sur le rapport du Conseil de l'Europe sur la situation concernant la politique patrimoniale ;
- Mise en œuvre de la Stratégie « Business Planning and Fundraising » dans le cadre du Processus de Ljubljana II (en Bosnie-Herzégovine, Croatie, Serbie, « L'ex-République yougoslave de Macédoine », Kosovo*) ;
- Publication dans la Collection « patrimoine européen » sur l'impact du Processus de Ljubljana dans la région du Sud-Est de l'Europe ;
- Finalisation du nouveau Programme joint avec l'Union européenne « Stratégies urbaines axées sur les collectivités dans les villes historiques » (COMUS) en partenariat avec l'Organisation des Villes du Patrimoine Mondial ;
- Présentation du nouveau projet COMUS aux autorités en Bélarus et en Géorgie.

Actions prévues :

- Négociations avec l'Union européenne (DG EAC) au sujet d'un nouveau Programme joint sur le développement local, sur la base des Projets pilotes de développement local mis en œuvre dans le Sud-est de l'Europe ;
- Présentation du nouveau projet COMUS aux autorités en Arménie et en Azerbaïdjan ;
- Compilation des expériences acquises dans le cadre du Programme d'assistance technique, pour publication dans la Collection « patrimoine européen ».

* Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

Création d'un groupe de travail pour évaluer les enseignements tirés des projets pilotes

Lors de sa 3^e réunion du 19 au 21 mars 2014, le CDCPP a confié au Bureau le soin de mettre en place un groupe de travail pour évaluer les enseignements tirés des projets pilotes et pour formuler des propositions.

Termes et conditions :

Objectifs : Le groupe de travail a pour objectif d'examiner les projets réalisés dans le cadre du *Programme de Coopération et d'Assistance Techniques relatives à la conservation intégrée du patrimoine culturel*. Il s'agit non pas d'évaluer le *Programme* lui-même (le CD-PATEP a réalisé une évaluation en 2010), ni d'évaluer les projets en eux-mêmes (ils ont en principe ou en partie fait l'objet d'évaluations internes ou externes, spécialement dans le cas de Programme joint avec l'Union européenne), ni d'évaluer la gestion de ces projets par le Secrétariat. Il s'agit :

- de tirer des leçons en rapport avec les sujets traités ;
- d'évaluer dans quelle mesure les résultats obtenus sur des sites ou dans des régions déterminés peuvent inspirer des enseignements utiles pour l'ensemble des Etats membres ;
- d'identifier les thèmes transversaux abordés dans le cadre de ces projets permettant de faire un lien avec les priorités politiques du Conseil de l'Europe ;
- et le cas échéant, de proposer des synthèses (à publier), des Orientations, ou de suggérer l'élaboration de Recommandations au Comité des Ministres ;

Mandat : le groupe de travail est constitué pour la durée du mandat actuel du CDCPP (fin 2015) et s'inscrit dans les dispositions mises en œuvre pour la réalisation des résultats attendus.

Programme : Le groupe de travail devrait être opérationnel le 1 septembre 2014. Une première réunion visera à présenter l'ensemble des activités et projets mener dans le cadre du *Programme de Coopération et d'Assistance Techniques* afin d'identifier les projets ou les thèmes à examiner en priorité. Il appartient au groupe de travail de préciser les termes de la méthode qui sera mise en œuvre (cette méthode sera présentée au Bureau lors de sa réunion d'automne). Le Secrétariat missionnera quand c'est nécessaire des experts afin de réaliser des rapports ou pour rassembler les données utiles pour constituer des dossiers de travail sur les projets ou les thèmes prioritaires visés par le groupe de travail, ceci afin de faciliter et simplifier le travail du groupe. Des experts ou représentants extérieurs pouvant apporter des éléments supplémentaires utiles à la discussion pourront être invités aux réunions de travail. Deux réunions de travail sont à prévoir en 2014 ; 2 autres réunions avant la prochaine réunion du CDCPP en 2015.

Composition : Le Secrétariat recommande de constituer le groupe de travail de la façon suivante :

- 1 rapporteur nommé au sein du Bureau (décision interne) ;
- 2 membres du CDCPP (les modalités d'appel à candidature sont à déterminer par le Bureau) ;
- 1 coordinateur HEREIN (les modalités d'appel à candidature sont à déterminer par le Bureau) ;
- 1 représentant d'ICOMOS, observateur au CDCPP (les modalités d'appel à candidature sont à déterminer par le Bureau) ;
- 1 expert du Programme de Coopération technique (nommé par le Secrétariat) ;
- 1 agent du Secrétariat (nommé par le Secrétariat).